

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de septembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 18 septembre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,

Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure Jean Baptiste.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Raphael BENOIT

Jean Baptiste GRANGE

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT – CREATION D'UNE GRILLE DE CLOTURE DANS LA
CHAPELLE ST EXUPERE (Annule et remplace la 61-2023) (78-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°89-2021 du 15 novembre 2021, le conseil municipal avait décidé d'attribuer à Stéphane Thouin Architectures la mission de créer une grille au droit de la chapelle Nord afin de sécuriser et d'exposer les statuettes rénovées et des objets religieux dans des vitrines.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°98-2022 du 21 novembre 2022, le conseil municipal avait décidé de valider la création de cette grille ainsi que la mise en place de vitrines et l'installation du système d'alarme.

L'architecte Stéphane Thouin nous transmet l'étude suivante :

- Création d'une grille de clôture :

- dépose en conservation de la grille basse existante et du portillon,
- restauration et réparation des panneaux,
- fabrication et assemblage d'une grille en fer forgé comprenant un portillon central,
- pose et assemblage de l'ensemble.

- Sécurité anti-intrusion :

- installation d'une alarme centrale placée dans la sacristie, de détecteurs volumétriques dans la nef et la sacristie et détecteur d'ouverture sur le portail de la chapelle,
- transmetteur GSM pour renvoi d'alarme.

Le montant de ce projet s'élève à 37 500€ HT, auquel s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 550€ HT, soit un total de 46 050€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le programme de travaux de création d'une grille de clôture dans la chapelle St Exupère
- Autorise Mr le Maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière de 40% soit un montant de 18 420€.
- Autorise à lancer la consultation en procédure adaptée relative à la création d'une grille de clôture dans la chapelle.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau